Hauts-de-France, Somme
Flixecourt
impasse de l' Eglise, rue du Maréchal-Leclerc et de la 2e DB

Ancienne mairie de Flixecourt

Références du dossier

Numéro de dossier : IA80010104
Date de l'enquête initiale : 2012
Date(s) de rédaction : 2012
Cadre de l'étude : inventaire topographique Val-de-Nièvre
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : mairie
Parties constituantes non étudiées : remise de matériel d'incendie

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville
Références cadastrales : 1834, A2, 649 ; 2012, AK, 74

Historique

En décembre 1825, la commune envisage de remplacer l'ancienne maison d'échevinage, mentionnée à partir de 1521, mais vraisemblablement démolie ou vétuste au début 19e siècle, par un nouveau bâtiment abritant la mairie, un corps de garde et un magasin de pompe à incendie. Le lieu retenu est "au centre de la rue de l'Église, laquelle, vue sa grande largeur et sa position, [parait] être l'endroit le plus avantageux pour ce genre d'établissement".
L'architecte amiénois [Jean-Baptiste] Marest est chargé de dresser les plans et devis, qui se montent à 13500 francs. Le conseil municipal adopte le projet le 16 janvier 1826, achète le terrain à Antoine Bousin, maréchal, pour le prix de 450 francs et adjuge les travaux le 17 juin 1826 à Pierre Legrand, entrepreneur. Les travaux sont achevés en 1827.
Le plan du cadastre napoléonien de 1834 constitue la première représentation de l'édifice.
La salle de corps de garde occupait le rez-de-chaussée, avec le magasin pour la pompe à incendie à l'arrière. La salle du conseil municipal occupait le premier étage, avec un petit cabinet pour le greffe et une seconde pièce réservée aux archives de la commune.
En 1885, la salle du rez-de-chaussée, qui était occupée par le corps de garde, est affectée à la caisse d'Épargne. A l'étage, la commune fait aménager un balcon et poser l'inscription "Mairie" sur une dalle de granit de Belgique.
En 1946, l'édifice ne répond plus aux besoins des services de la mairie. Les bureaux sont jugés trop petits, incommodes et insalubres. Le conseil municipal profite alors de l'opportunité qui lui est offerte de racheter un immeuble au centre de la commune pour y installer sa nouvelle mairie.

Période(s) principale(s) : 2e quart 19e siècle
Période(s) secondaire(s) : 4e quart 19e siècle
Dates : 1827 (daté par source), 1885 (daté par source)
Auteur(s) de l'oeuvre : Jean-Baptiste Charles Joseph Gabriel Marest (architecte, attribution par source),
Pierre Legrand (entrepreneur, attribution par source)

Description

L'ancienne mairie est construite en parcelle ilot, au milieu de l'ancienne rue de l'Eglise et de celle du Maréchal-Leclerc, qui passe en contre-bas. Le dénivelé du terrain impose d'emblée le choix d'un volume étroit.
L'édifice, de style néoclassique, mesure en effet 13 m de long sur 6,60 m de large. Il est construit en calcaire, appareillé en pierre de taille, issu des carrières de Bourdon. Il s'élève sur deux niveaux, est couvert d'un toit en ardoises, à longs pans

et pignons couverts. La façade principale, en pignon, se signale par la présence d'un porche dans oeuvre, petit péristyle de deux colonnes doriques. Les deux façades latérales, nord et sud, présentent trois travées. L'édifice dispose de trois accès, l'un au nord, l'autre au sud (portail), le principal, à l'ouest. Au sud, la travée aveugle avec de petits oculus signale la présence de l'escalier.
La remise de matériel à incendie est un petit bâtiment en brique, adossé à l'est.

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : calcaire, pierre de taille
Matériau(x) de couverture : ardoise
Étage(s) ou vaisseau(x) : étage de soubassement, 1 étage carré
Type(s) de couverture : toit à longs pans, pignon couvert

Statut, intérêt et protection

Construite en 1826 par l'entrepreneur Pierre Legrand, sur les plans de l'architecte amiénois Jean-Baptiste Marest, l'ancienne mairie de Flixecourt est l'un des plus anciens exemples d'architecture publique du Val de Nièvre.
Le transfert des services de la mairie à son emplacement actuel, en 1946, rendu nécessaire par l'exiguïté des lieux, symbolise aussi un changement du point de gravité de la commune. La mairie quitte alors le foyer historique du village de Flixecourt où se trouvait l'église, le château, les places et les halles, pour prendre place en bordure de la route nationale, au fond de la vallée.

Statut de la propriété : propriété publique

Références documentaires

Documents d'archive

- AD Somme. Série O ; 99 O 1703. **Flixecourt, administration communale (An IX- 1834).**

Documents figurés

- **Flixecourt. Plan cadastral : section A2**, dessin à l'encre, à l'aquarelle et au lavis sur papier, Fauvel et Mercher géomètres, 1834 (AD Somme ; 3 P 1619/3).

- **Flixecourt (Somme). La Mairie et l'Eglise,** carte postale, Vve Leclercq, [vers 1910] (coll. part.).

- **Flixecourt (Somme). Place de l'Hôtel de Ville**, carte postale, Devillers éditeur, [vers 1920] (coll. part.).

Annexe 1

Devis descriptif pour la construction d'un bâtiment à usage de Mairie, par Marest (architecte), 15 décembre 1825 (AD Somme, 99 O 1703).
"Le bâtiment que se propose de faire élever la commune de Flixecourt lui est d'une indispensable nécessité. Le lieu où elle a l'intention de la placer est vers le centre de la rue de l'Eglise, laquelle, vu sa grande largeur et sa position, a paru être l'endroit le plus avantageux pour ce genre d'établissement, et cela sans qu'il doive rien en résulter d'incommode, pour la voie publique seulement, un bâtiment particulier et peu important existant sur l'emplacement où l'on se propose de bâtir demanderait à être acheté par la commune, ce à quoi, le propriétaire est disposé à souscrire pour un prix assez raisonnable.
Il serait à désirer que le coude difforme, étranglé et dangereux que forme la grande route, vers ce point, fut redressé à peu près selon les lignes rouge du plan général cy joint : la route gagnerait beaucoup et l'on profiterait de ce redressement pour élargir d'environ cinq mètres l'entrée de la rue de l'Eglise, afin de l'espèce de place à laisser au devant de la Mairie fut plus commode et plus régulière.
Dimensions générales : Le bâtiment à élever portera treize mètres de longueur sur six mètres et demi de largeur hors œuvre ; la hauteur de l'étage du rez-de-chaussée et celle du premier étage sera de quatre mètres pour chacun ; le ravalement aura six décimètres et le comble trois mètres six décimètres.
Les façades seront en pierre [issues des carrières de Bourdon] à l'extérieur, rencontrées en brique à l'intérieur sur soubassement en gré piqué.

[…] charpente en chêne ; couverture en ardoise sur planches de bois blanc
[…] Mode d'exécution et quantité des matériaux
Le soubassement en gré sera établi sur une assise de brique au mortier de ciment de cinquante centimètres de largeur ; les assises de gré auront 20 à 25 centimètres de hauteur et 30 centimètres de queue avec une boutine de demi-mètre de queue pour chaque mètre d'intervalle
[…] L'assise couronnant l'épaisseur du mortier sera réglée à deux centimètres pour les têtes et à un centimètre pour les joints montants. La longueur des carreaux ne pourra être moindre de 30 centimètres.
L'assise couronnant la base du péristyle formera parpaing sur une épaisseur de 51 cm sur le devant et 41 cm pour les côtés ; la longueur des parties du devant ne fera pas au dessous de 8 décimètres.
Les seuils des entrées extérieures seront en gré piqué, d'une seule pièce, sur la largeur du tableau de chaque baie ; celui du péristyle aura la même largeur que la tablette contiguë ; les marches des deux perrons seront de deux pièces pour les premiers degrés, non compris le retour, et d'une seule pièce pour les seconds degrés ayant chacun 35 cm de largeur sur une épaisseur de 14 cm au devant, et au moins 8 cm en arrière.
Tous ces grés seront proprement équarris, dressé à la règle et rejointoyé au mortier coupé. Les façades au-dessus du soubassement auront 43 cm d'épaisseur, elles feront retraite des quatre centimètres en suivant les formes et mouvements indiqués aux plans ainsi que les profils en grand qui seront donnée lors de l'exécution ; la saillie de l'entablement sera de trente centimètres. Les tambours des colonnes et les assises des pilastres carrés du péristyle seront d'une seule pièce et pris dans la pierre la plus dure et la plus nette ; les dernières auront des harpes alternatives de 15 cm formant liaison avec les murs latéraux ; ceux-ci n'ayant qu'une épaisseur de 33 cm seront composés de carreaux et parpaings en nombre égal. Les trois plates-bandes du péristyle seront de l'épaisseur des colonnes en sept claveaux chacun ; leur poussée sera retenue par une tirande en fer encastrée au dessous avec des clefs aux extrémités à l'aplomb du milieu des pilastres ; et cet encastrement sera fait de manière à être recouvert en plâtre ayant préalablement soin d'enduire de vieux oing cette tirande dans toute sa longueur et son pourtour. Les appuis de croisées seront en pierre dure d'une seule pièce et formant l'épaisseur du mur ; les pierres de corniche feront aussi toute l'épaisseur du mur et leur moindre longueur sera de 50 cm ; les corniches rampantes du fronton seront retenues au moyen de tenons laissés au pierre des tympans ; les pierres de naissance de ces corniches porteront au moins de six décimètres sur le nu du mur. Dans le tympan, côté de l'entrée, il sera taillé en relief un piédouche portant un chambranle circulaire propre à former un cadran d'horloge ; le dessus des deux frontons sera taillé de manière à y loger les voliges qu'à 6 cm pris du bord extérieur, plus deux chevrons par encastrement afin que l'ardoise pose et saillisse sur l'arête supérieure des corniches. Le mur du corps-de-garde sera construit de même que ceux de face à la différence près que les carreaux n'auront que 20 cm de queue réduits en ménageant au bas, un socle égal à celui des parties contigües. Les murs de face et de refends seront élevés uniformément, assises par assises, les faces extérieures seront ravalées et rejointoyées au mortier composés de moitié plâtre et moitié badigeon ; toutes les pierres et les briques seront trempées dans l'eau à l'instant de leur pose. Les grés proviendront de Vignacourt, distant de dix kilomètres de Flixecourt. On n'admettra pas celui qui serait de couleur roussâtre ou filardeux. [...]".

Annexe 2

Extrait du Rapport de la Commission consultative des bâtiments civils sur le projet de maison commune de Flixecourt, 30 mars 1826

La commission qui a examiné ce projet le trouve, quant à la distribution, assez bien conçu et elle n'a d'autres observations à faire que sur la décoration extérieure du pignon qui fait face à la route. Cette façade forme dans le bas un porche en renfoncement sous le premier étage et on emploie des colonnes et pilastres aux angles pour porter la partie de façade du premier étage. Quoi que l'architecte ait indiqué dans son devis, les moyens pour donner à ses plates bandes qui portent sur les colonnes toute la solidité qu'exige ce genre de construction, il n'est pas satisfaisant pour l'œil et doit d'autant que possible éviter de faire porter sur les entrecolonnements des masses trop élevées ainsi que le sont les deux trumeaux qui sont de part et d'autre de la croisée. Et quand on fait entrer dans la composition d'un édifice un ordre d'architecture, la sévérité des principes réclame qu'on fasse paraître toutes les principales parties qui le constituent, dans celui employé dans le projet dont s'agit, on a supprimé l'architrave et cela probablement pour avoir un peu plus de hauteur pour les colonnes. Le fronton qui termine cette façade est loin d'être dans les proportions réclamées par les règles de l'art et comme la hauteur du comble ne permettrait pas de lui donner d'autres, on aurait pu éviter la corniche horizontale et faire se qui se pratique dans beaucoup d'édifices, en profitant des deux rampants seulement. La commission pense donc que cette façade est susceptible de subir quelques changements et elle a indiqué sur un petit papier de retombe, le parti qu'on pourrait en tirer, elle ne les donne au surplus que comme renseignement officieux à M. Marest et comme ils doivent apporter très peu de changement dans la dépense, rien ne s'oppose à ce que les travaux fussent mis à présent en adjudication. […].
AD Somme ; 99 O 1703.

Illustrations

Extrait du cadastre napoléonien, 1834 (AD Somme ; 3P 1619/3). Repro. Isabelle Barbedor
IVR22_20138016166NUC2A

Ancienne mairie, vue de face, vers 1910 (coll. part). Phot. Fournier Bertrand (reproduction)
IVR22_20128005272NUC2A

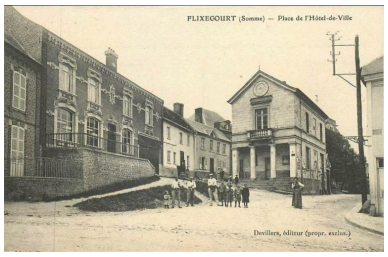

Place de l'Hôtel de Ville, vers 1920 (coll. part.). Phot. Fournier Bertrand (reproduction)
IVR22_20128005271NUC2A

Vue d'ensemble de la façade latérale est, impasse de l'Eglise. Phot. Thierry Lefébure
IVR22_20128000605NUC2A

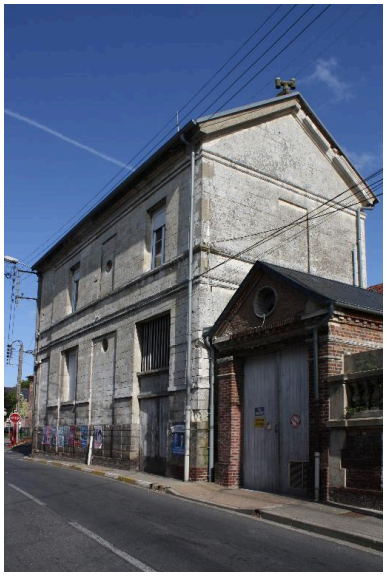

Vue d'ensemble depuis la rue du Maréchal-Leclerc et de la 2e DB. Phot. Bertrand Fournier
IVR22_20138016057NUC2A

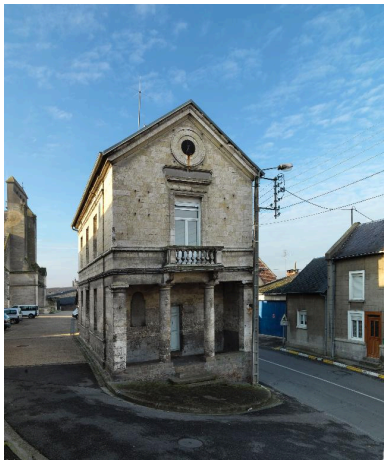

Vue de la façade principale. Phot. Thierry Lefébure
IVR22_20138000516NUC2A

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :
L'architecture publique du Val de Nièvre (IA80009793)
Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Bertrand Fournier
Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

Extrait du cadastre napoléonien, 1834 (AD Somme ; 3P 1619/3).

IVR22_20138016166NUC2A
Auteur de l'illustration (reproduction) : Isabelle Barbedor
(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département de la Somme - Archives départementales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

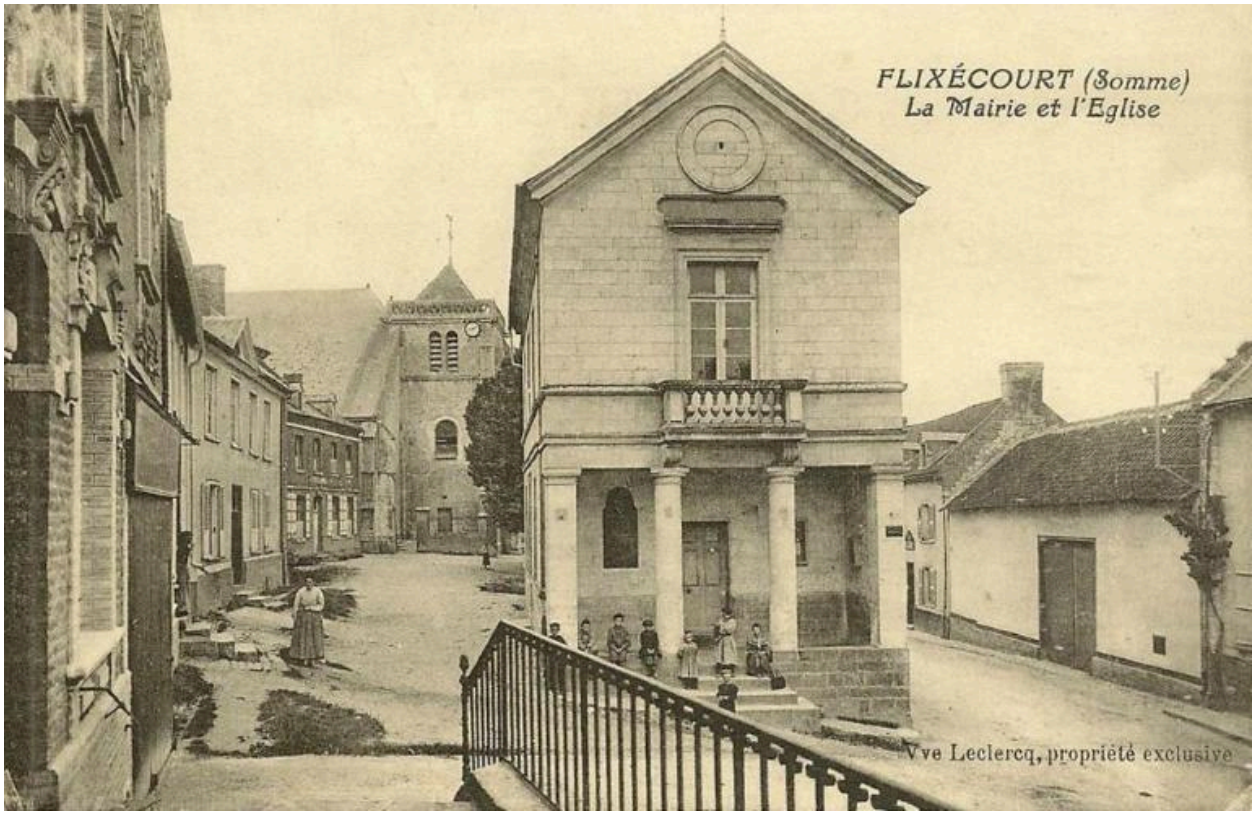

Ancienne mairie, vue de face, vers 1910 (coll. part).

IVR22_20128005272NUC2A
Auteur de l'illustration : Fournier Bertrand (reproduction)
(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

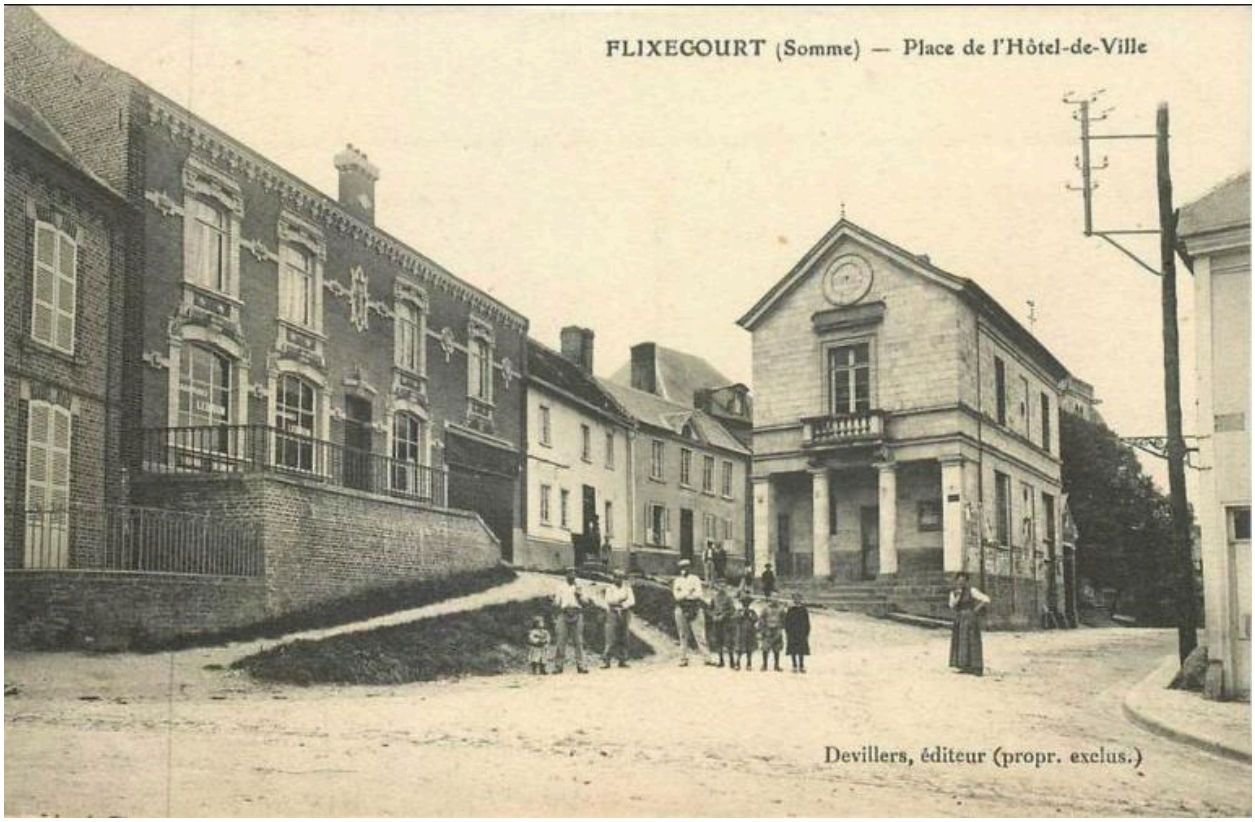

Place de l'Hôtel de Ville, vers 1920 (coll. part.).

IVR22_20128005271NUC2A
Auteur de l'illustration : Fournier Bertrand (reproduction)
(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue d'ensemble de la façade latérale est, impasse de l'Eglise.

IVR22_20128000605NUC2A
Auteur de l'illustration : Thierry Lefébure
(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue d'ensemble depuis la rue du Maréchal-Leclerc et de la 2e DB.

IVR22_20138016057NUC2A
Auteur de l'illustration : Bertrand Fournier
(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue de la façade principale.

IVR22_20138000516NUC2A
Auteur de l'illustration : Thierry Lefébure
(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation